



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

5 février 2019

DATE D’AFFICHAGE

5 février 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 21

OBJET

**Création d’emplois et
recrutement d’agents
contractuels sur des emplois
non permanents**

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Transmise en sous-
préfecture le 13/02/2019

Publiée le 13/02/2019

Notifiée le 13/02/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille dix-neuf, le 11 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Jacqueline GALEAZZI, Yves MARRE, Claire HERLIN, Françoise BOUSSAT, Camille CRONIER, Isabelle QUESNE, Alexa PELAGE, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Michelle LUCARAIN, José AZEVEDO, Marie-Colette MAHIER, Alain DENIMAL, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Caroline PARATRE (arrivée à 20h40 pendant délibération I)

Etaient absents :

Mmes et MM. Mélanie MATHIEU, Katia MERLEN, Stéphane LE PECULIER, Philippe AUTRIVE, André RIETZ, Carole DEFFAIN

Etaient absents excusés :

Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Ariel SHEPS
Lionnel LAFONTAINE donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT

**CRÉATION D’EMPLOIS ET RECRUTEMENT D’AGENTS
CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS :**

Madame le Maire informe l’assemblée que conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

CONSIDÉRANT qu’il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d’agent contractuel pour faire face à des besoins liés à « l’accroissement saisonnier d’activités » en application de l’article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

AUTORISE le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à « l’accroissement SAISONNIER d’activités » pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois consécutifs, en application de l’article 3 2° de la loi n° 84-53 précitée,

AUTORISE le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à « l’accroissement TEMPORAIRE d’activités » pour

une période de 12 mois maximum pendant une période de 18 mois consécutifs, en application de l'article 3 1° de la loi n°84-53 précitée,

CRÉER, à ce titre, l'ensemble des emplois précités, à temps complet afin de faire face aux besoins de service,

MODIFIER le tableau des effectifs ainsi qu'il est proposé.

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

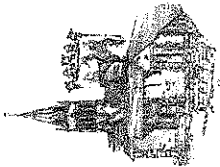
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire

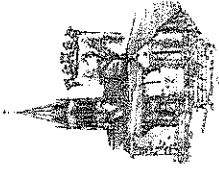
Mariannick MORVAN





**ANNEXE 1 DELIBERATION N° 2019 II V
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 février 2019
LISTE DES EMPLOIS SAISONNIERS**

NOMBRE DE POSTE	SERVICES	MISSIONS	GRADE	STATUT	TEMPS DE TRAVAIL	DATE DE CONTRAT
1	Jeunesse - Ferme pédagogique	Animation	Adjoint d'animation	CDD	TNC 25H00	06/07 au 27/07
1	Technique	Espaces verts - travaux polyvalents	Adjoint technique	CDD	TC - 35h00	01/06 au 30/06
1	Technique	Espaces verts - travaux polyvalents	Adjoint technique	CDD	TC - 35h00	01/07 au 31/07
1	Technique	Espaces verts - travaux polyvalents	Adjoint technique	CDD	TC - 35h00	01/08 au 31/08



EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

NOMBRE DE POSTE	SERVICES	MISSIONS	GRADE	STATUT	TEMPS DE TRAVAIL	DATE DE CONTRAT
1	ANIMATION	Animation	Adjoint d'animation	CDD	TC 35H	27/03/2019 au 26/03/2020